

# COFEPAC

COMITE FRANÇAIS DE L'EMBALLAGE PAPIER CARTON

## La filière papier-carton répond aux allégations erronées

du document « Emballages alimentaires jetables à base de papier : la fausse solution à la crise des déchets d'emballage » publié par l'EPN, Fern, EED, Zero Waste Europe et Rethink plastic<sup>1</sup>.

Paris, le 26 septembre 2023

Dans le contexte tendu des discussions autour du projet de règlement emballages et déchets d'emballages, nous assistons depuis plusieurs semaines à la publication de nombreux rapports, infographies, vidéos et posts sur les réseaux sociaux de la part d'ONG européennes comportant des affirmations erronées et des contrevérités sur le secteur de l'emballage papier carton, et plus généralement sur le matériau lui-même.

COFEPAC souhaite répondre en particulier aux affirmations erronées les plus frappantes trouvées dans le document « Emballages alimentaires jetables à base de papier : la fausse solution à la crise des déchets d'emballage » publié par l'EPN, Fern, EED, Zero Waste Europe et Rethink plastic<sup>1</sup>.

- « *Les emballages à base de papier carton restent la première source de déchets d'emballages dans l'Union européenne* » :  
*Cette affirmation est à nuancer.* Selon les données Eurostat 2020, la quantité de déchets d'emballages en papier carton générés est effectivement la plus importante avec 32,7 Mt de déchets mais ce chiffre est à comparer à la quantité d'emballages en papier carton utilisés à des fins de protection des produits sur toute la chaîne logistique. Le papier carton assure en effet, grâce à ses propriétés, une protection essentielle pour de nombreux produits lors de leur conditionnement, transport et stockage. **Plus que la quantité de déchets, il est important de prendre en compte qu'il s'agit de matières premières disponibles pour les papeteries et que le taux de recyclage des emballages papier-carton est le plus élevé de tous les matériaux : en 2020, 26,6 Mt de papiers-cartons ont été recyclés, soit un taux de recyclage de 81,5 % contre 37,6% pour les plastiques, 31,9% pour le bois 75,7% pour le métal et 75,9% pour le verre. Ce taux atteint 82% en France**, dans une année compliquée où les restrictions mises en place en pleine crise sanitaire ont perturbé la gestion des déchets.  
La seule quantité de déchets générés n'est pas un critère suffisant à prendre en considération pour comparer le recyclage et le réemploi.
- « *Au total, un peu plus de la moitié du papier et du carton produit utilise des fibres de récupération. Le reste est constitué de fibres vierges* » :  
*Cette allégation est erronée.* En Europe, 75 % des emballages en papier-carton sont fabriqués à partir de matériaux recyclés, ce qui place le papier carton parmi les matériaux ayant le plus recours à l'utilisation de matière recyclée. En France, ce pourcentage s'élève à près de 90%. **La consommation mondiale de papier carton a d'ailleurs été multipliée presque par 2 en 30 ans alors que la consommation de fibres vierges est restée constante (cf. infra).**  
De plus, la filière des emballages papier carton utilise majoritairement des sous-produits de la filière bois et/ou des fibres vierges issus de forêts gérées de manière responsable (certifications FSC et PEFC), ce qui permet de limiter l'impact environnemental sur les ressources utilisées.
- « *Environ 90 % de la pâte à papier est fabriquée à partir de bois* » :  
*Cette présentation est trompeuse.* Comme indiqué ci-dessus, 75% des emballages papier carton en Europe, et 90% en France, sont produits à partir de papier carton recyclé. **La part résiduelle (25% en Europe et 10% en France) correspond de fait à de la fibre vierge**, qui est évidemment produite à partir de sous-produits du bois. **Ainsi, en France, le pourcentage mis en avant dans cette allégation est faux car il ne correspond en réalité qu'à 90% de ces 10% résiduels, soit 9% du tonnage de papier carton d'emballage.**

<sup>1</sup> <https://eeb.org/wp-content/uploads/2023/09/Disposable-Paper-based-Food-Packaging-The-false-solution-to-the-packaging-waste-crisis-Executive-Summary.pdf>

- « Chaque année, 3 milliards d'arbres sont abattus dans le monde pour fabriquer des emballages à base de papier » :

*Il n'existe pas de source documentée sur ce sujet. Une part importante du bois utilisé pour la production d'emballages en papier carton provient de sous-produits de la filière bois (chutes de scieries, coupes d'éclaircies pour l'entretien des parcelles...).* En l'absence de production d'emballages, ces sous-produits seront toujours générés, mais brûlés en vue de produire de l'énergie. En toute logique, il est préférable d'utiliser ces sous-produits en vue d'une valorisation matière sous forme de papier carton, dont le recyclage permettra ensuite de réutiliser ce matériau à plusieurs reprises, plutôt que d'une valorisation énergétique. Rappelons également que le bois est une ressource renouvelable.

Le bois utilisé pour fabriquer des emballages peut également provenir de plantations mais qui, lorsqu'il est certifié (FSC, PEFC), fait l'objet de cahiers des charges exigeants afin de veiller à une gestion responsable des forêts.
- « Il est difficile de recycler les emballages papier carton composites qui intègrent des plastiques et d'autres matériaux » :

*Cette affirmation est fausse. Le recyclage de ces emballages ne pose pas de difficulté technique particulière. Ces emballages sont d'ailleurs couverts par une garantie de reprise auprès des collectivités, afin qu'ils soient orientés vers des filières de recyclage.*

Dans le cas des briques par exemple, celles-ci disposent de leur propre filière de recyclage. La fibre est intégralement recyclée, par un procédé simple, chez des papetiers recycleurs en France et en Europe. La fraction minoritaire (PE et aluminium, appelée PolyAl), est quant à elle ensuite recyclée chez d'autres opérateurs dans de multiples applications.

Concernant les autres emballages papier carton « composites », ils sont également recyclés dans la filière papier-carton, qui investit pour que la fraction minoritaire non fibreuse puisse être utilisée pour produire l'énergie utile au process, en substitution aux énergies fossiles.

Par ailleurs, **la filière papier carton a mis en place depuis longtemps les structures nécessaires pour évaluer la recyclabilité de ses emballages et produire les recommandations techniques qui sont aujourd'hui suivies par les producteurs d'emballages** afin de s'assurer de la recyclabilité effective des emballages mis sur le marché. En France, nombre de ces emballages ont été testés par le CEREC<sup>2</sup> et les résultats de la majorité de ces tests sont publics.
- « Le pays qui fournit le plus de papier et de pâte à papier à l'UE est le Brésil – il fournit davantage à l'Europe que les plus grands producteurs de la région, à savoir la Suède et la Finlande » :

*Ce chiffre est à la fois faux, et présenté de manière biaisée. Si l'Amérique latine est la principale région d'origine de pâte importée en Europe, cette importation représente une part minoritaire de la production de pâte européenne.* En particulier, la Suède et la Finlande produisent ensemble 21 millions de tonnes de pâte<sup>3</sup>, tandis que l'ensemble de l'Amérique latine exporte un peu plus de 5 millions de tonnes de pâte<sup>3</sup> vers les pays de l'Europe.

Cette présentation biaisée est encore plus marquée pour la production de papier : **95 % du bois utilisé dans la production européenne de pâte à papier provient de l'UE. Seulement 1,6 % de la consommation de bois de l'industrie européenne de la pâte et du papier provient du Brésil.**
- « Il existe peu de transparence sur le taux exact de recyclage et de récupération du papier et du carton. L'industrie ne fournit pas de chiffres sur les rejets de l'industrie papetière » :

*Cette allégation est fausse. Le taux de recyclage des emballages est calculé par les États Membres de l'Union Européenne* depuis plusieurs décennies selon des règles qui ont été encore renforcées à la suite de la révision de la Directive emballages de 2019. **En France, ces taux ne sont pas calculés par l'industrie, mais par l'ADEME** et sont publics. En Europe, ils sont compilés par Eurostat.

Quant aux rejets de l'industrie, les statistiques existent et sont disponibles dans les « key statistics » de Cepi<sup>4</sup>. On notera que 60% de l'énergie thermique utilisée par l'industrie papetière en Europe est d'origine renouvelable, et que les émissions de gaz à effet de serre par tonne produite ont diminué de 51% entre 1991 et 2021.

D'autres affirmations ont été publiées dans des documents précédents, par les mêmes auteurs<sup>5</sup>.

- « Le recyclage est le « Cheval de Troie » des emballages papier carton » :

Il est étonnant de reprocher à une industrie d'avoir atteint des taux de recyclage, permettant la réutilisation de la fibre, parmi les plus élevés de tous les matériaux et toutes les régions du monde, et d'avoir respecté les objectifs fixés par la législation européenne.

<sup>2</sup> <https://www.cerrec-emballages.fr/avis-technique/>

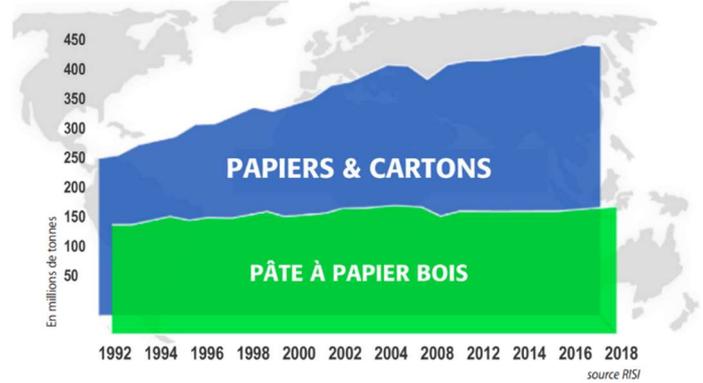
<sup>3</sup> Source : Cepi

<sup>4</sup> <https://www.cepi.org/statistics/>

<sup>5</sup> [https://rethinkplasticalliance.eu/wp-content/uploads/2023/04/EU\\_rules\\_on\\_packaging\\_-\\_NGO\\_position.pdf](https://rethinkplasticalliance.eu/wp-content/uploads/2023/04/EU_rules_on_packaging_-_NGO_position.pdf)

La consommation mondiale de papier carton a été multipliée presque par 2 en 30 ans mais la consommation de fibres vierges est restée constante<sup>6</sup>, ce qui montre l'augmentation de la performance du recyclage et son efficacité pour limiter la pression sur les ressources naturelles.

## Consommation mondiale pâte à papier bois / papiers & cartons



- « Parce que les emballages en papier doivent être solides, ils nécessitent de la pâte vierge à fibres longues. Même si tous les articles pouvaient être fabriqués à partir de matériaux recyclés, il n'y a tout simplement pas l'offre pour répondre à la demande. Tous les matériaux recyclés sont déjà utilisés, de sorte que toute augmentation de la demande d'emballages sera satisfaite par une augmentation de la coupe des forêts et le remplacement des forêts par des plantations » :  
Cette allégation est fautive. Ceci est démontré par l'évolution de la production mondiale sur les 30 dernières années puisque **la production a augmenté plus vite que l'usage de fibres vierges**<sup>6</sup>. Par ailleurs :
  - L'usage de fibre vierge s'impose dans certaines conditions précises. Pour autant, comme indiqué précédemment, 75% des emballages papier carton en Europe, et 90% en France, sont produits à partir de papier carton recyclé.
  - **On dispose sur le marché européen de plus de fibres recyclées que notre besoin**, du fait de l'import de produits emballés dans des emballages en papier carton en provenance des pays tiers (Asie) que l'on collecte et trie, et qui sont actuellement renvoyés en Asie pour fabriquer de nouveaux emballages en papier carton.
  - En outre, **la collecte des emballages peut encore progresser pour augmenter la disponibilité de papiers et cartons à recycler**.
  - Enfin, si une partie minoritaire du papier et carton d'emballage provient de fibres vierges, **les dispositifs de gestion responsable des forêts (certifications FSC, PEFC) permettent de s'assurer du caractère renouvelable du bois utilisé**.

En conclusion, COFEPAC souhaite réaffirmer que **les emballages à base de papier carton, recyclables et recyclés, fabriqués à partir d'une matière première renouvelable et renouvelée, représentent une solution pertinente pour emballer, distribuer et protéger les produits consommés au quotidien tout en contribuant efficacement à l'économie circulaire**.

**« Dans le débat sur la meilleure solution à mettre en place pour limiter les impacts environnementaux des emballages, nous réaffirmons que les deux solutions, réemploi et recyclage, peuvent présenter des avantages, dans des contextes adaptés à chacune de ces deux options et nous regrettons l'usage par certaines parties prenantes, d'allégations fausses ou biaisées, qui peuvent laisser penser que le réemploi serait le seul mode de gestion des emballages écologiquement pertinent. Cette approche équilibrée devrait être reflétée au niveau européen dans le cadre des discussions sur la nouvelle réglementation PPWR (emballages et déchets d'emballages) actuellement en discussion au Parlement européen. »** conclut David SCHISLER, Président de COFEPAC.

<sup>6</sup> Données RISI Fastmarket

### À propos de COFEPAC

Créé en 1992, COFEPAC (Comité Français de l'Emballage Papier Carton) réunit toutes les organisations de l'industrie de l'emballage « papier-carton » :

- COPACEL (producteurs de pâtes, papiers et cartons)
- COF Carton Ondulé de France (cartons ondulés)
- CAP Fédération Française du Cartonnage et Articles de Papeterie (cartonnages, sacs)
- ACN Alliance Carton Nature (briques alimentaires)
- UNFEA Union nationale des fabricants d'étiquettes adhésives (étiquette)
- REVIPAC (en qualité de membre associé)
- Club MCAS (en qualité de membre associé)

Aujourd'hui, COFEPAC représente près de 450 entreprises pour un effectif de 40 000 salariés et un chiffre d'affaires consolidé de 8 milliards d'euros.